



CHAPITEAU DE 40 M²

5 x 8 m

DESCRIPTION DE L'OCCUPATION

EFFECTIF PREVU SOUS LE CHAPITEAU : Personnes permanentes :

Public circulant :

MENTIONNER :

- LES PARTIES OUVERTES ET FIXES
- LE SENS DE CIRCULATION DU PUBLIC
- LE PLAN D'INSTALLATION DU MOBILIER
- LA DISPOSITION D'ENSEMBLE SI PLUSIEURS CHAPITEAUX SONT PREVUS